



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNE par la soussignée, directrice générale et secrétaire trésorière de ladite municipalité :

QUE le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2018, qui se tiendra à 19 h à la salle communautaire située au 1262, chemin de Mille-Isles à Mille-Isles, au cours de laquelle tout intéressé pourra se faire entendre.

Nature: La demande de dérogation mineure consiste à permettre l'empiètement d'un mur de soutènement à une distance de 13,17 mètres du lac Fiddler et à une distance de 12,15 mètres du cours d'eau intermittent plutôt qu'à une distance de 15 mètres du lac et du cours d'eau, tel que prévu à la réglementation, pour la propriété située au 8, chemin du lac Fiddler.

Effet : Contrevient à l'article 12.3.2 du règlement de zonage RU.02.2011 lequel prescrit que la largeur de la rive d'un lac et d'un cours d'eau est de 15 mètres.

Donné à Mille-Isles, ce 21 novembre 2018.

Directrice générale adjointe


Marie Poupier

PUBLIC NOTICE

MINOR DEROGATION

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, general director and secretary-treasurer of the aforesaid municipality :

THAT the municipal council will decide upon the following request for a minor derogation described below at the regular meeting to be held on December 5, 2018, at 7:00 p.m. at the at the Community Hall located at 1262 Mille-Isles road in Mille-Isles at which all interested persons can be heard by the Council concerning this request..

Nature: The minor derogation request is to authorise the infringement of a retaining wall at a distance of 13,17 meters from lac Fiddler and at a distance of 12,15 meters from the intermittent stream instead of a distance of 15 meters, as prescribed by the by-law, on the property located at 8, chemin du lac Fiddler.

Effect: Contravenes zoning bylaw RU.02.2011 article 12.3.2 which prescribes the width of the shore line of a lake and a stream of 15 meters.

Given in Mille-Isles, November 21, 2018.

Assistant general director